



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	39	10	0

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 23 mars 2012

**OBJET : 01-2 - SECTEUR DE LA VIEILLE  
VILLE - RAVALEMENT DE FAÇADE - 11,  
RUE DE LA RÉPUBLIQUE - SUBVENTION  
COMMUNALE - AUTORISATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Le vendredi 23 mars 2012 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 16/03/2012, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Ministre chargé des Affaires européennes.

- 0 Original
- 0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, Mme Edith LHEUREUX, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAOUI, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

N°Enregistrement :

**969/12**

#### Procurations

M. Alain BIGNONNEAU à M. Serge AMAR  
M. Alain CHAUSSARD à M. Henri CHIALVA  
M. Jacques BARBERIS à M. Jean LEONETTI  
Mme Marina LONVIS à Mme Jacqueline BOUFFIER  
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO  
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES FORET DODELIN  
M. Jonathan GENSBURGER à M. Yves DAHAN  
M. Matthieu GILLI à M. Jean-Pierre GONZALEZ  
M. Bernard MONIER à M. Francis PERUGINI  
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE

#### Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme BADAOUI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Certifié exécutoire compte tenu de  
l'affichage en Mairie,  
Le 30/03/12  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le

03 AVR. 2012

Pour le Maire,

Par délégation du Maire,

Ministre chargé des Affaires européennes,  
L'attaché principal,

Anthony CLAVÉRIE

01-2 - SECTEUR DE LA VIEILLE VILLE - RAVALEMENT DE FAÇADE - 11, RUE DE LA RÉPUBLIQUE - SUBVENTION COMMUNALE - AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commission(s) : COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DEPLACEMENTS URBAINS  
COMMISSION FINANCES

Par délibération en date du 4 mars 2002, le Conseil municipal a approuvé le lancement d'une campagne de ravalement avec le bénéfice d'aides financières communales dans le secteur de la Vieille Ville.

Après instruction de la demande déposée et afin de bénéficier de la participation financière communale pour le ravalement de façade, il apparaît que les conditions d'attribution de l'aide communale sont satisfaites dans le cas d'espèce qui suit.

Compte tenu de la conformité technique finale, il est donc proposé d'accorder la subvention communale à la personne désignée ci-après :

Bénéficiaire	Adresse des travaux	Date de la Commission Urbanisme, Grands Travaux et Déplacements Urbains	Date de la Commission des Finances	Montant TTC de la subvention en euros
Cabinet 'PELUCHI IMMOBILIER' - 'P.I.M' - Syndic de la copropriété du 11, rue de la République	11, rue de la République	06/10/2011	13/10/2011	1.936,00 €

Le montant total de la subvention s'élève à 1.936,00 € (mille neuf cent trente-six euros).

La dépense correspondante a été inscrite au budget communal pour l'année 2012 sous le numéro d'imputation : 204-2042-820-240-240

OUI CET EXPOSE  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par 45 voix POUR sur 49 (4 contre : Mme RAVEL, M. DUJARDIN, M. MOLINE, Mme VERCNOCKE)

- **AUTORISE** le règlement de la subvention pour le ravalement de façade, accordé sur l'exercice 2012 à la personne suivante :

- Cabinet 'PELUCHI IMMOBILIER' - 'P.I.M' - Syndic de la copropriété du 11, rue de la République

- **DIT** que la dépense correspondante a été inscrite au budget communal 2012 sous le numéro d'imputation : 204-2042-820-240-240.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,  
Ministre chargé des Affaires européennes,

  
Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

**Accusé de réception préfecture**

Objet de l'acte : DCM N.01-2 - SECTEUR DE LA VIEILLE VILLE - RAVALEMENT DE FAÇADE -  
11, RUE DE LA RÉPUBLIQUE - SUBVENTION COMMUNALE -  
AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL -

Date de transmission de 03/04/2012

l'acte :

Date de réception de 03/04/2012

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : DCM969-12 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20120323-DCM969-12-DE

Date de décision : 23/03/2012

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.5. Subventions